

N° 89-654-X2021003 au catalogue  
ISBN 978-0-660-40511-7

## Enquête canadienne sur l'incapacité

### Âge relatif à l'incapacité : de l'apparition de l'incapacité à la limitation des activités

par Stuart Morris et Carrly McDiarmid

Date de diffusion : le 1<sup>er</sup> décembre 2021



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

### Programme des services de dépôt

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

## Table des matières

Résumé .....	4
Introduction .....	4
Section 1 : Méthodologie et justification .....	5
Section 2 : Profil .....	6
Section 3 : Certaines caractéristiques .....	11
Section 4 : Groupes d'âge .....	16
Section 5 : Conclusions .....	19
Références .....	22

# Âge relatif à l'incapacité : de l'apparition de l'incapacité à la limitation des activités

par **Stuart Morris** et **Carrly McDiarmid**

## Résumé

Les enquêtes transversales sur les personnes ayant une incapacité visent à saisir l'incapacité à un moment précis. Cette approche peut être appropriée pour les initiatives qui nécessitent des renseignements sur les personnes qui ont actuellement une incapacité. Cependant, de telles enquêtes peuvent présenter des défis en ce qui a trait à la façon dont les incapacités progressent au fil du temps. Le fait de comprendre quand les incapacités sont les plus susceptibles de se manifester pour la première fois (âge d'apparition) ou de limiter les activités quotidiennes (âge au début de la limitation) peut aider à déterminer le moment où proposer les programmes et services. Pour combler cette lacune statistique, l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 comprenait des questions sur l'âge d'apparition de l'incapacité et l'âge au début de la limitation des activités pour chaque type d'incapacité que peut avoir une personne. À l'aide de ces questions, le présent article donne un aperçu de la relation entre l'incapacité au moment de l'enquête en 2017, l'âge d'apparition de l'incapacité et l'âge au début de la limitation des activités. Les principaux résultats sont les suivants :

- L'âge moyen d'apparition des incapacités liées à la flexibilité, à la dextérité ou à la mobilité était de 53 ans. Les activités quotidiennes ont commencé à être limitées, en moyenne, environ un an plus tard.
- L'âge moyen d'apparition de l'incapacité auditive était de 47 ans. Les activités quotidiennes ont commencé à être limitées, en moyenne, environ quatre ans plus tard.
- L'âge moyen d'apparition de l'incapacité liée à la douleur était de 45 ans. Les activités quotidiennes ont commencé à être limitées, en moyenne, environ deux ans plus tard.
- L'âge moyen d'apparition de l'incapacité liée à la mémoire était de 44 ans. Les activités quotidiennes ont commencé à être limitées, en moyenne, environ un an plus tard.
- L'âge moyen d'apparition de l'incapacité visuelle était de 35 ans. Les activités quotidiennes ont commencé à être limitées, en moyenne, environ huit ans plus tard.
- L'âge moyen d'apparition de l'incapacité liée à la santé mentale était de 28 ans, mais l'âge médian était plus jeune, soit environ 21 ans. Les personnes atteintes de ce type d'incapacité ont commencé à se sentir limitées dans leurs activités quotidiennes environ quatre ans plus tard.
- L'âge moyen d'apparition de l'incapacité liée à l'apprentissage était de 23 ans, mais l'âge médian au moment de l'apparition était plus jeune, soit environ 10 ans. Ce type d'incapacité a commencé à limiter les activités quotidiennes, en moyenne, deux ans plus tard.
- La plupart des personnes étaient limitées dans leurs activités quotidiennes au même âge qu'à l'apparition de l'incapacité, quel que soit le type d'incapacité. Toutefois, la proportion variait de 54 % chez les personnes ayant une incapacité visuelle à 85 % chez celles ayant une incapacité liée à la flexibilité ou à la dextérité.
- Dans l'ensemble, l'âge moyen d'apparition de l'incapacité et l'âge au début de la limitation étaient plus tardifs chez les femmes que chez les hommes, ou aucune différence n'a été observée selon le sexe.
- Cependant, une fois l'incapacité apparue, le délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités pour de nombreux types d'incapacités était à peu près le même d'un groupe d'âge à l'autre, quel que soit le sexe.

## Introduction

Les services et les programmes peuvent jouer un rôle important pour soutenir les personnes ayant une incapacité et créer des environnements inclusifs et accessibles. Des recherches antérieures montrent que de nombreuses personnes ayant une incapacité ont des besoins non comblés relativement aux divers soutiens qui leur sont offerts, comme des aides et des appareils d'assistance, des médicaments et des mesures d'adaptation en

milieu de travail (Morris et coll., 2018; Morris, 2019). Dans le contexte de la pandémie, une grande proportion de participants ayant une incapacité ont déclaré avoir des besoins non comblés en matière de services de santé, par exemple, des traitements de physiothérapie, de massothérapie ou de chiropractie, d'ergothérapie et de services de groupe de soutien (Yang, Dorrance et Aitken, 2020). L'acquisition d'une meilleure compréhension de l'âge d'apparition de l'incapacité et de l'âge au début de la limitation pour différents types d'incapacités peut aider à déterminer le moment approprié pour rendre différents services et soutiens accessibles. Ces renseignements pourraient permettre aux fournisseurs de services et aux planificateurs de programmes de concevoir et de mettre en œuvre des initiatives répondant mieux aux besoins des personnes ayant une incapacité. De plus, cela pourrait mener à une meilleure coordination des programmes et des services, en établissant des liens entre les services axés sur l'âge et les besoins propres au type d'incapacité.

Le présent article montre les résultats préliminaires sur la relation entre l'incapacité, l'âge d'apparition ou au moment du diagnostic de l'incapacité<sup>1</sup> et l'âge au début de la limitation des activités. Ces résultats sont fondés sur les questions posées pour chaque type d'incapacité couvert dans l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017. L'article est divisé en cinq sections. La section 1 définit et différencie l'âge d'apparition de l'incapacité ou au moment du diagnostic, l'âge au début de la limitation des activités et le délai écoulé entre l'apparition et la limitation. La section 2 décrit chaque type d'incapacité<sup>2</sup> en fonction de l'âge d'apparition ou de l'âge au moment du diagnostic et au début de la limitation et, s'il y a lieu, le délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités. La section 3 décrit les différences d'âge à l'apparition ou au moment du diagnostic et au début de la limitation pour chaque type d'incapacité selon le sexe et la sévérité de l'incapacité. La section 4 examine les différents groupes d'âge afin de relever les différences relatives à l'apparition de l'incapacité ou au début de la limitation qui n'ont pas été autrement saisies lors de l'examen de l'ensemble de la population. Enfin, la section 5 présente un résumé ainsi que les conclusions.

## Section 1 : Méthodologie et justification

Le défi que posent les enquêtes transversales relatives aux personnes ayant une incapacité est qu'elles sont principalement conçues pour saisir les incapacités à un moment précis. À l'inverse, les enquêtes longitudinales, plus coûteuses et plus longues à réaliser, permettent de suivre les mêmes personnes au fil du temps. Dans la plupart des cas, l'approche transversale peut être appropriée pour les politiques et les programmes qui exigent uniquement des renseignements sur l'âge et le nombre actuel de personnes ayant une incapacité. Toutefois, lorsque l'on aborde des questions concernant la progression de l'incapacité (de l'apparition à la limitation des activités), l'utilisation de l'approche transversale peut présenter des défis pour plusieurs raisons. Premièrement, l'âge d'apparition d'une incapacité peut différer selon le type d'incapacité. Deuxièmement, l'âge auquel l'incapacité commence réellement à limiter les activités quotidiennes n'est pas toujours le même que l'âge d'apparition de l'incapacité. Enfin, le type d'incapacité, l'apparition de l'incapacité et les limitations des activités peuvent recouper d'autres caractéristiques démographiques, pouvant inclure la sévérité de l'incapacité, l'âge et le sexe. Ils peuvent également recouper des caractéristiques socioéconomiques, comme le revenu et la situation d'emploi, ainsi que des facteurs psychosociaux, des comportements liés à la santé et l'accès à des soins ou à un soutien en temps opportun.

Pour la première fois, l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 comprenait une série de questions sur l'âge d'apparition de l'incapacité et l'âge au début de la limitation des activités pour chaque type d'incapacité qu'une personne peut avoir. La présente analyse utilise ces nouvelles questions pour donner un aperçu de la relation entre l'incapacité, l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités. Dans le présent article, quatre mesures sont utilisées : l'âge d'apparition de l'incapacité, l'âge au moment du diagnostic, l'âge au début de la limitation des activités et le délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités.

- 1. Âge d'apparition de l'incapacité :** Il s'agit de l'âge autodéclaré, mesuré en années, auquel une personne a commencé à éprouver des difficultés associées à un type d'incapacité en particulier (à l'exception

1. On a demandé aux personnes ayant une incapacité liée au développement d'indiquer l'âge auquel elles ont reçu ce diagnostic d'un professionnel de la santé, au lieu de fournir l'âge d'apparition de l'incapacité.  
2. Techniquement, l'ECI couvre onze types d'incapacités, y compris la catégorie « Inconnue ». Étant donné sa valeur analytique limitée, le présent article ne porte que sur les dix principaux types d'incapacités. La catégorie « Inconnue » est toutefois incluse dans les analyses des tableaux qui comprennent le nombre total de types d'incapacités que les répondants peuvent avoir.

de l'incapacité liée au développement). Autrement dit, l'âge d'apparition de l'incapacité correspond à la première occurrence d'une incapacité.

2. **Âge au moment du diagnostic** : Cette question est posée uniquement aux personnes ayant une incapacité liée au développement au lieu de l'âge autodéclaré d'apparition de l'incapacité. Il s'agit de l'âge, mesuré en années, auquel la personne a reçu pour la première fois le diagnostic d'un professionnel de la santé. Cependant, l'âge au moment du diagnostic peut ne pas correspondre à l'âge auquel une personne a commencé à ressentir une incapacité ou à être limitée par celle-ci. Par conséquent, la comparabilité directe de l'incapacité liée au développement avec d'autres types d'incapacités est problématique. De plus, le calcul des délais moyens d'un diagnostic à l'autre peut être faussé, car des valeurs négatives peuvent être attribuées lorsque l'âge au début de la limitation des activités a précédé l'âge au moment du diagnostic.
3. **Âge au début de la limitation des activités** : Il s'agit de l'âge autodéclaré, mesuré en années, auquel les difficultés associées à un type particulier d'incapacité ressentie par une personne ont commencé à limiter ses activités quotidiennes. Dans certains cas, l'âge au début de la limitation est le même que l'âge d'apparition de l'incapacité, alors que dans d'autres cas, l'âge au début de la limitation des activités peut survenir plus tard.
4. **Délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités** : Cela correspond à la durée, mesurée en années, entre l'âge d'apparition de l'incapacité et l'âge où elle a commencé à limiter les activités quotidiennes de la personne. Cette mesure peut être utile pour comparer le délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et le début de la limitation des activités (le cas échéant) selon les différents types d'incapacités ou au sein d'un même type d'incapacité, en fonction de certaines caractéristiques comme le sexe et la sévérité de l'incapacité.

## Section 2 : Profil

Cette section présente l'âge moyen et médian d'apparition de l'incapacité ou au moment du diagnostic et l'âge au début de la limitation pour chaque type d'incapacité au sein de l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus ayant une incapacité. Elle explore également les différences dans les délais moyens écoulés entre l'apparition de l'incapacité et le début de la limitation des activités. Enfin, elle couvre les répartitions selon l'âge d'apparition et l'âge au début de la limitation pour la plupart des types d'incapacités<sup>3</sup>, ainsi que quatre catégories d'intervalles entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités.

### 2.1 Âge moyen et médian d'apparition de l'incapacité et au début de la limitation des activités

Lorsque l'on examine l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus ayant une incapacité, on observe des variations de l'âge d'apparition de l'incapacité et de l'âge au début de la limitation des activités pour différents types d'incapacités. Dans l'ensemble, l'âge auquel l'incapacité physique (flexibilité, dextérité et mobilité) est apparue chez une personne se situait dans la cinquantaine; l'incapacité auditive et les incapacités liées à la douleur et à la mémoire survenaient dans la quarantaine; l'incapacité visuelle, dans la trentaine; et les incapacités liées à l'apprentissage et à la santé mentale, dans la vingtaine (tableau 1).

Pour la plupart des types d'incapacités, l'âge moyen et médian d'apparition était à peu près le même. L'incapacité liée à l'apprentissage était l'exception, la différence entre la moyenne et la médiane étant assez prononcée (13 ans) et, dans une moindre mesure, l'incapacité liée à la santé mentale (6 ans). Cette différence est probablement attribuable à la forte concentration de ces types d'incapacités chez les groupes d'âge plus jeunes.

---

3. L'incapacité liée au développement a été exclue de cette analyse.

Tableau 1

**Âge d'apparition de l'incapacité, âge au début de la limitation des activités et délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, selon le type d'incapacité, Canada, 2017**

Type d'incapacité	Âge d'apparition de l'incapacité		Âge au début de la limitation des activités		Délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités (en années)
	moyenne	médiane	moyenne	médiane	moyenne
<b>Physique</b>					
Flexibilité	52,0	52,6	52,9	54,0	0,8
Dextérité	53,0	54,2	53,8	54,6	0,8
Mobilité	53,1	54,3	54,5	55,0	1,4
<b>Liée à la douleur</b>	44,5	44,6	46,9	47,7	2,4
<b>Sensorielle</b>					
Auditive	47,2	49,6	50,9	53,5	3,7
Visuelle	34,5	38,4	42,6	45,5	8,1
<b>Cognitive</b>					
Mémoire	43,7	44,3	44,8	44,9	1,2
Apprentissage	22,6	9,7	25,0	13,9	2,3
<b>Liée à la santé mentale</b>	27,5	21,2	31,1	26,9	3,6

**Notes :** L'âge d'apparition de l'incapacité et l'âge au début de la limitation des activités sont autodéclarés par le répondant. L'incapacité liée au développement n'est pas incluse puisque différentes questions sur l'âge ont été posées. Le délai médian écoulé entre l'âge d'apparition de l'incapacité et l'âge au début de la limitation des activités était de 0 an pour tous les types d'incapacités.

**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Les résultats concernant l'âge au début de la limitation des activités présentaient une tendance légèrement différente de celle observée pour l'âge d'apparition de l'incapacité. Alors que les limitations liées aux incapacités physiques se produisent toujours dans la cinquantaine, l'incapacité auditive est caractérisée par une apparition à la fin de la quarantaine et le début de la limitation des activités, à la cinquantaine. La limitation attribuable aux incapacités liées à la douleur et à la mémoire survenait également dans la quarantaine, tandis que l'incapacité visuelle était caractérisée par une apparition dans la trentaine et le début de la limitation des activités, à la quarantaine. La limitation attribuable à l'incapacité liée à l'apprentissage survenait également à la vingtaine, tandis que l'incapacité liée à la santé mentale apparaissait à la fin de la vingtaine et le début de la limitation des activités, au début de la trentaine. Pour la plupart des types d'incapacités, la moyenne et la médiane donnaient à peu près les mêmes âges. Encore une fois, l'exception était l'incapacité liée à l'apprentissage, pour laquelle la différence entre la moyenne et la médiane était de 11 ans, et l'incapacité liée à la santé mentale à un moindre degré (quatre ans).

L'intervalle moyen<sup>4</sup> entre l'âge d'apparition de l'incapacité et l'âge au début de la limitation des activités met en évidence d'importantes variations selon le type d'incapacité. Le délai le plus court (environ un an) écoulé entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités s'appliquait aux incapacités liées à la flexibilité, à la dextérité, à la mobilité et à la mémoire. Le délai le plus long a été observé pour l'incapacité visuelle, avec un délai moyen de huit ans entre l'apparition et la limitation. L'incapacité auditive et celle liée à la santé mentale ont également enregistré des délais relativement longs (d'environ quatre ans), tandis que les délais pour les incapacités liées à la douleur et à l'apprentissage se situaient en moyenne autour de deux ans entre l'apparition et la limitation.

## 2.2 Incapacité liée au développement et âge au moment du diagnostic

Contrairement aux autres types d'incapacités couverts par l'ECl de 2017, l'âge au moment du diagnostic a été demandé plutôt que l'âge d'apparition de l'incapacité chez les personnes présentant une incapacité liée au développement. Alors que l'âge moyen au moment du diagnostic était de 16 ans, l'âge moyen au début de la limitation des activités était légèrement plus jeune, soit de 15 ans (tableau 2). Cela donne à penser que les personnes présentant une incapacité liée au développement, en moyenne, peuvent déjà éprouver une certaine limitation dans leurs activités quotidiennes avant d'être diagnostiquées par un professionnel de la santé. Cette constatation est également corroborée par le fait que l'âge au début de la limitation des activités est inférieur à l'âge au moment du diagnostic pour 25 % des personnes ayant une incapacité liée au développement. Il convient toutefois de noter que la grande majorité des répondants ont déclaré le même âge pour le diagnostic et la limitation (64 %), tandis que les 11 % restants avaient une limitation qui s'est produite quelque temps après le diagnostic.

4. Le délai médian écoulé entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités était de 0 an pour tous les types d'incapacités en raison de la forte proportion de personnes ayant le même âge lors de l'apparition de l'incapacité et au début de la limitation des activités. Il n'est pas présenté en raison de sa valeur analytique limitée pour saisir des variations importantes selon le type d'incapacité.

**Tableau 2**

**Âge au moment du diagnostic et âge au début de la limitation des activités, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité liée au développement, Canada, 2017**

Type d'incapacité	Âge au moment du diagnostic	Âge au début de la limitation des activités	La limitation des activités s'est produite :		
			Avant le diagnostic	Au même âge que le diagnostic	Après le diagnostic
	moyenne		pourcentage		
Développement	15,9	14,5	25,0	64,2	10,9

**Notes :** On a demandé aux répondants ayant une incapacité liée au développement l'âge auquel ils ont été diagnostiqués par un professionnel de la santé au lieu de l'âge d'apparition autodéclaré. Étant donné que certaines personnes peuvent déjà éprouver une limitation dans leurs activités avant leur âge au moment du diagnostic, il est possible que l'âge au début de la limitation des activités soit inférieur à l'âge au moment du diagnostic.

**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

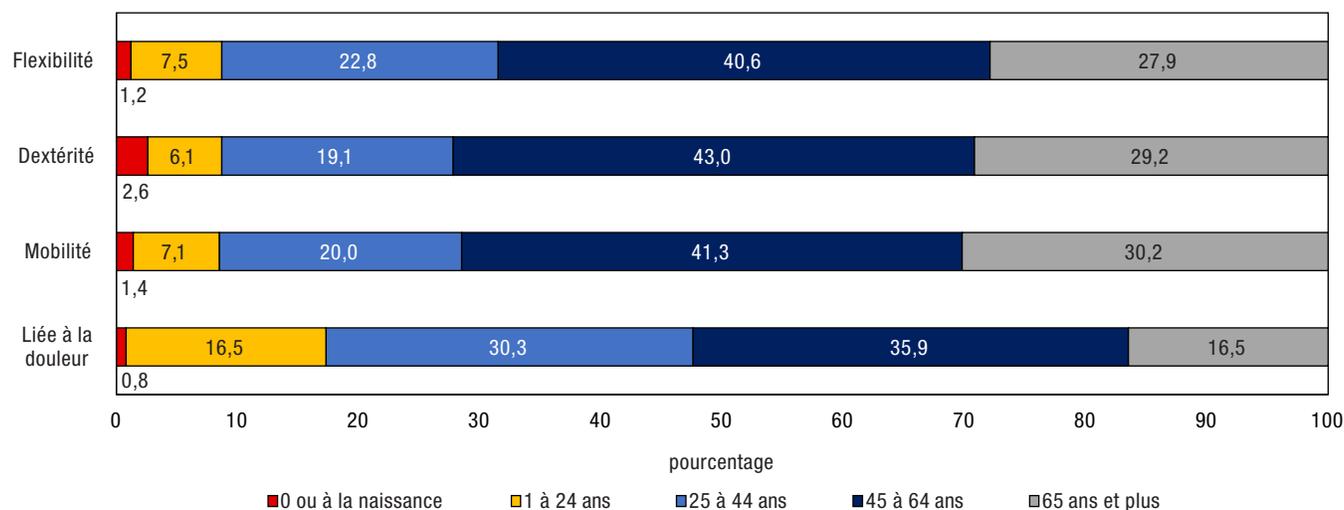
### 2.3 Répartition selon l'âge d'apparition de l'incapacité et l'âge au début de la limitation des activités

En plus des différences d'âge moyen et médian, les répartitions selon l'âge d'apparition de l'incapacité et l'âge au début de la limitation ont également révélé des tendances marquées pour les différents types d'incapacités. L'apparition des incapacités liées à la flexibilité, à la dextérité, à la mobilité et à la douleur était plus susceptible de se produire entre 45 et 64 ans (graphique 1). Par exemple, 36 % des personnes ayant une incapacité liée à la douleur et 43 % des personnes ayant une incapacité liée à la dextérité ont déclaré que l'apparition de l'incapacité s'était produite entre 45 et 64 ans. La proportion de celles pour lesquelles l'incapacité est apparue après l'âge de 64 ans était également relativement élevée chez les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité (30 %), à la dextérité (29 %) et à la flexibilité (28 %). Le deuxième groupe d'âge en importance quant à l'apparition de l'incapacité liée à la douleur s'étant produite plus tôt était celui des 25 à 44 ans (30 %). Cela donne à penser qu'il y a une forte concentration de l'incapacité liée à la douleur au début et au milieu de la période potentielle au cours de laquelle ces personnes sont en âge de travailler.

**Graphique 1**

**Répartition selon l'âge d'apparition de l'incapacité, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, selon l'incapacité liée à la flexibilité, à la dextérité, à la mobilité et à la douleur, Canada, 2017**

Type d'incapacité



**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

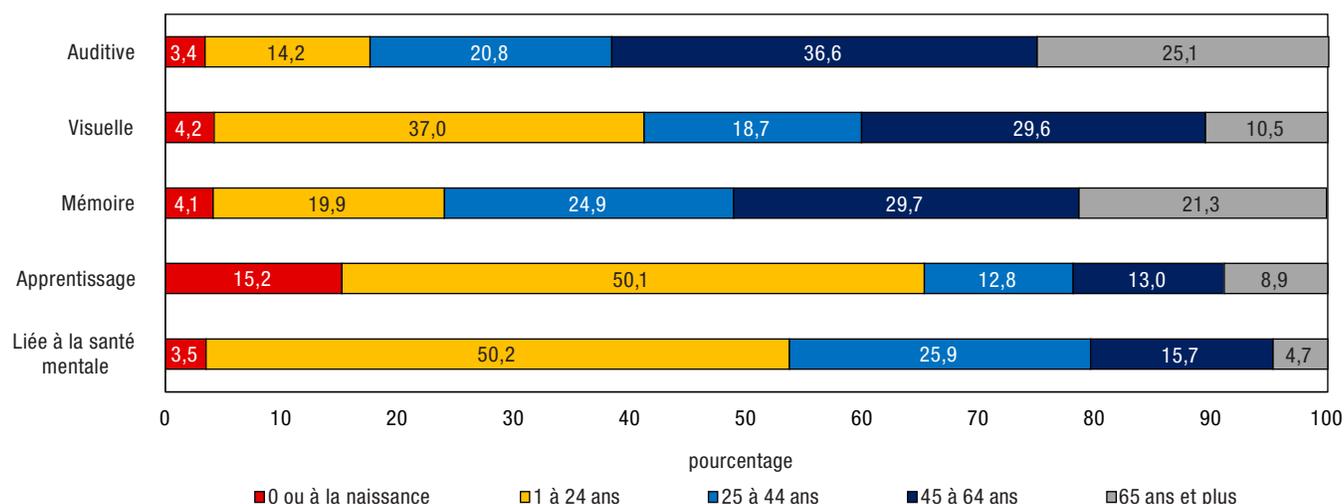
Parmi les personnes ayant une incapacité liée à l'apprentissage (50 %) ou une incapacité liée à la santé mentale (50 %), l'apparition de l'incapacité était plus susceptible de se produire entre 1 à 24 ans (graphique 2). Il convient également de noter que seule une faible proportion de personnes ont vu l'incapacité apparaître après l'âge de

64 ans, pour l'un ou l'autre des types d'incapacités (respectivement 9 % et 5 %). Ce constat souligne l'apparition plus précoce des incapacités liées à l'apprentissage et à la santé mentale par rapport aux autres types d'incapacités. Dans le cas de l'incapacité auditive (37 %) et de l'incapacité liée à la mémoire (30 %), l'apparition de l'incapacité était plus susceptible de se produire entre 45 et 64 ans. Une autre proportion de 25 % (incapacité auditive) et une autre de 21 % (incapacité liée à la mémoire) de personnes ont vu apparaître l'incapacité après l'âge de 64 ans. L'apparition d'une incapacité visuelle était plus susceptible de se produire entre l'âge de 1 à 24 ans (37 %) et pour une autre proportion de 30 %, entre 45 à 64 ans.

## Graphique 2

### Répartition selon l'âge d'apparition de l'incapacité, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, selon l'incapacité auditive, visuelle, liée à la mémoire, à l'apprentissage et à la santé mentale, Canada, 2017

Type d'incapacité



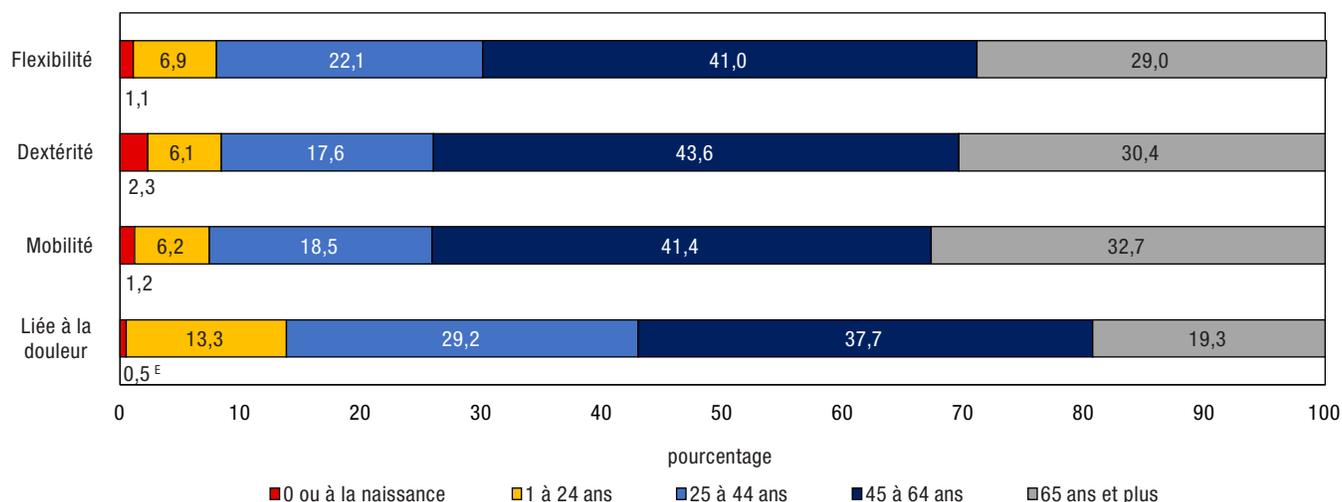
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Comme dans le cas de l'apparition de l'incapacité, le début de la limitation des activités était plus susceptible de se produire entre 45 et 64 ans, en ce qui concerne les incapacités liées à la flexibilité, à la dextérité, à la mobilité et à la douleur (graphique 3). Le début de la limitation pour ce groupe d'âge variait de 38 % pour l'incapacité liée à la douleur à 44 % pour celle liée à la dextérité. La proportion de personnes indiquant une limitation après l'âge de 64 ans était aussi relativement élevée pour les incapacités liées à la mobilité (33 %), à la dextérité (30 %) et à la flexibilité (29 %). Comme cela a été le cas pour l'apparition de l'incapacité, le deuxième groupe d'âge en importance quant au début de la limitation attribuable à une incapacité liée à la douleur (29 %) s'est produit plus tôt, soit entre 25 et 44 ans.

### Graphique 3

#### Répartition selon l'âge au début de la limitation des activités, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, selon l'incapacité liée à la flexibilité, à la dextérité, à la mobilité et à la douleur, Canada, 2017

Type d'incapacité



<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

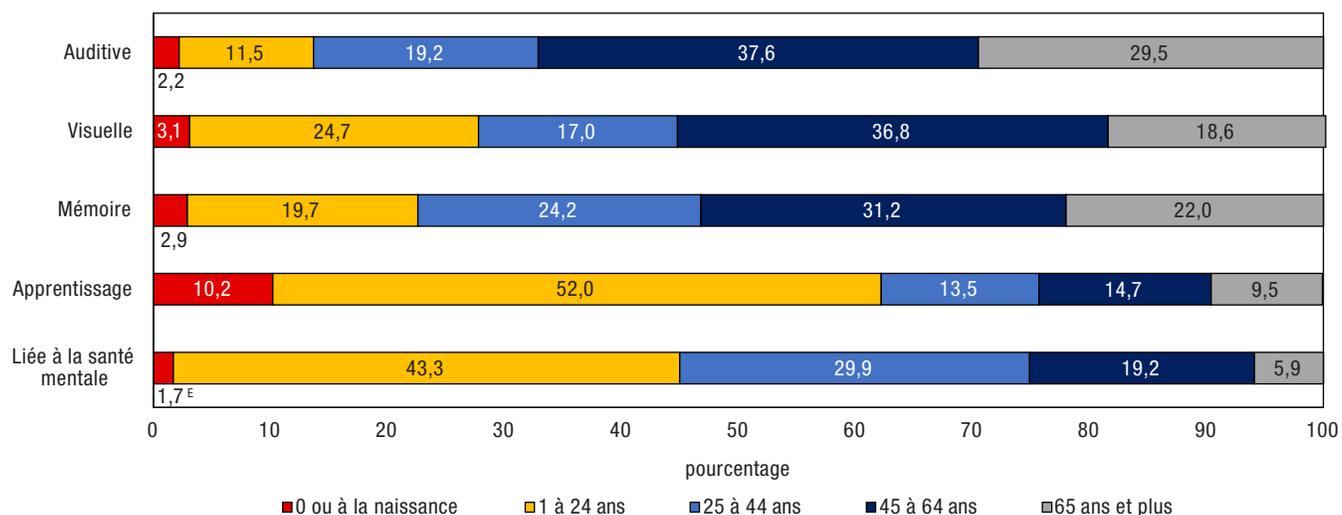
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017

Les limitations attribuables à l'incapacité liée à l'apprentissage (52 %) ou à la santé mentale (43 %) étaient plus susceptibles de se produire entre 1 à 24 ans (graphique 4). Pour l'incapacité auditive (38 %), l'incapacité visuelle (37 %) et celle liée à la mémoire (31 %), la limitation apparaissait le plus couramment entre 45 et 64 ans. En ce qui concerne l'incapacité liée à la santé mentale, les limitations étaient les moins susceptibles de se produire après l'âge de 64 ans (6 %).

### Graphique 4

#### Répartition selon l'âge au début de la limitation des activités, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, selon l'incapacité auditive, visuelle, liée à la mémoire, à l'apprentissage et à la santé mentale, Canada, 2017

Type d'incapacité



<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

## 2.4 De l'apparition à la limitation : intervalles

La majorité des personnes ont commencé à être limitées dans leurs activités quotidiennes au même âge qu'à l'apparition de leur incapacité, quel que soit le type d'incapacité (tableau 3). Autrement dit, dans bien des cas, l'âge au début de la limitation des activités était le même que l'âge d'apparition de l'incapacité. L'incapacité liée à la flexibilité ou à la dextérité affichait le taux le plus élevé d'apparition de l'incapacité et de la limitation au même âge (85 %). Les proportions étaient également élevées pour les incapacités liées à la mémoire (79 %), à la mobilité (77 %), à l'apprentissage (73 %) et à la douleur (71 %). La proportion de personnes dont l'âge était le même au moment de l'apparition de l'incapacité et au début de la limitation était relativement inférieure dans le cas de l'incapacité liée à la santé mentale (63 %), de l'incapacité auditive (57 %) et de l'incapacité visuelle (54 %). Pour les délais d'au moins six ans entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités, la proportion la plus élevée correspondait à l'incapacité visuelle (30 %) et, dans une moindre mesure, à l'incapacité liée à la santé mentale ou à l'incapacité auditive (18 %).

**Tableau 3**

**Délai écoulé entre l'âge d'apparition de l'incapacité et l'âge au début de la limitation des activités, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, selon le type d'incapacité, Canada, 2017**

Type d'incapacité	Délai écoulé entre l'âge d'apparition et l'âge au début de la limitation des activités			
	0 ou au même âge	De 1 à 2 ans	De 3 à 5 ans	6 ans ou plus
	pourcentage			
<b>Physique</b>				
Flexibilité	85,3	5,7	5,2	3,8
Dextérité	85,2	6,3	4,3	4,1
Mobilité	77,4	8,3	7,5	6,8
<b>Liée à la douleur</b>	70,6	7,5	9,5	12,5
<b>Sensorielle</b>				
Auditive	57,3	9,2	15,7	17,8
Visuelle	53,9	7,3	8,8	30,0
<b>Cognitive</b>				
Mémoire	78,6	9,4	6,0	6,0
Apprentissage	72,7	7,2	7,9	12,2
<b>Liée à la santé mentale</b>	63,4	9,6	8,8	18,2

**Note** : Aucun test de signification n'a été effectué en fonction du type d'incapacité, car les personnes peuvent avoir des incapacités multiples ou cooccurrentes.

**Source** : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

## Section 3 : Certaines caractéristiques

La présente section examine les variations possibles de l'âge moyen d'apparition de l'incapacité et de l'âge au début de la limitation pour chaque type d'incapacité pour deux variables clés : le sexe<sup>5</sup> et la sévérité de l'incapacité. Pour en faciliter la lecture, les incapacités ayant des caractéristiques sous-jacentes communes (physiques, sensorielles et cognitives)<sup>6</sup> figurent ensemble dans des tableaux distincts. En ce qui concerne les autres types d'incapacités ne correspondant pas parfaitement aux caractéristiques sous-jacentes (incapacités liées à la douleur, à la santé mentale et au développement), un tableau distinct est présenté.

5. Dans l'enquête, la question a été posée de la façon suivante : « Êtes-vous...? »; les répondants devant choisir entre les réponses « Homme » ou « Femme ». En 2017, aucune question distincte sur le sexe à la naissance et le genre n'a été posée.

6. Les incapacités physiques comprennent les types d'incapacités liés à la mobilité, à la flexibilité et à la dextérité. Les incapacités sensorielles comprennent les types d'incapacités suivants : visuelle et auditive. Les incapacités cognitives comprennent les types d'incapacités liés à l'apprentissage et à la mémoire.

### Encadré 1 Classe de sévérité pour chaque type d'incapacité

Un score de sévérité a été conçu pour chaque type d'incapacité pour l'ECI en tenant compte du degré de difficulté à réaliser certaines tâches et de la fréquence de la limitation des activités. Pour simplifier le concept de sévérité, deux classes de sévérité ont été établies : « moins sévère » et « plus sévère ». Toutefois, il est important de noter que le nom assigné à chaque classe a pour seul but d'en faciliter l'utilisation. Il ne constitue pas une forme d'étiquette ou de jugement du niveau d'incapacité de la personne.

## 3.1 Incapacités physiques : sexe et sévérité

Chez les personnes ayant une incapacité physique, l'âge moyen d'apparition de l'incapacité était plus élevé chez les femmes ayant une incapacité liée à la flexibilité (53 ans) ou à la dextérité (54 ans) que chez les hommes (51 ans pour les deux types; tableau 4). Aucune différence n'a été relevée entre les femmes et les hommes quant à l'âge moyen d'apparition de l'incapacité liée à la mobilité, qui était d'environ 53 ans. En ce qui concerne les incapacités liées à la flexibilité et à la dextérité, l'âge moyen au début de la limitation était plus tardif chez les femmes que chez les hommes. Cette différence est probablement attribuable à l'âge plus élevé d'apparition de l'incapacité, puisqu'aucune différence selon le sexe n'a été observée quant au délai moyen écoulé entre l'apparition et la limitation. Autrement dit, après l'apparition de l'incapacité, le délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et le début de la limitation des activités était à peu près le même chez les femmes et les hommes.

Tableau 4

**Âge d'apparition de l'incapacité, âge au début de la limitation des activités et délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité physique, selon le sexe et la sévérité de l'incapacité, Canada, 2017**

Incapacité physique, sexe et sévérité de l'incapacité	Âge d'apparition de l'incapacité	Âge au début de la limitation des activités	Délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités (en années)
	moyenne		
<b>Flexibilité</b>			
Hommes (catégorie de référence)	51,0	51,8	0,9
Femmes	52,9*	53,7*	0,8
Moins sévère (catégorie de référence)	51,6	52,4	0,8
Plus sévère	52,5	53,3	0,9
<b>Dextérité</b>			
Hommes (catégorie de référence)	51,1	51,8	0,7
Femmes	54,3*	55,1*	0,8
Moins sévère (catégorie de référence)	53,7	54,5	0,7
Plus sévère	51,7*	52,5*	0,8
<b>Mobilité</b>			
Hommes (catégorie de référence)	52,8	54,2	1,4
Femmes	53,3	54,8	1,5
Moins sévère (catégorie de référence)	52,6	53,9	1,3
Plus sévère	53,6	55,2*	1,6*

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Une fois les données ventilées selon la sévérité de l'incapacité, on n'observe aucune différence quant à l'âge moyen d'apparition de l'incapacité, que ce soit pour l'incapacité liée à la flexibilité ou à la mobilité. Toutefois, l'âge moyen d'apparition de l'incapacité était plus élevé chez les personnes ayant une incapacité liée à la dextérité « plus sévère » (52 ans) que chez celles présentant ce même type d'incapacité « moins sévère » (54 ans). L'âge moyen au début de la limitation survenait également plus tôt chez les personnes ayant une incapacité liée à la dextérité « plus sévère » que chez les personnes présentant ce même type d'incapacité « moins sévère ». Encore une fois, cette différence est probablement fonction de l'apparition antérieure, puisqu'il n'y a pas eu de différence selon la sévérité pour le délai moyen écoulé entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités. L'âge moyen au début de la limitation s'est produit plus tard et le délai écoulé entre l'apparition et le début de la limitation

a été plus long pour les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité « plus sévère » que leurs homologues dont l'incapacité était « moins sévère ».

### 3.2 Incapacités sensorielles : sexe et sévérité

Chez les personnes ayant une incapacité auditive ou visuelle, aucune différence n'a été relevée entre l'âge moyen d'apparition de l'incapacité chez les femmes et les hommes. Dans le cas des personnes ayant une incapacité auditive, toutefois, l'âge moyen au début de la limitation s'est produit plus tard chez les femmes (52 ans) que chez les hommes (50 ans). Le délai moyen écoulé entre l'apparition de l'incapacité et le début de la limitation n'était pas différent selon le sexe chez les personnes ayant une incapacité auditive. Chez les personnes ayant une incapacité visuelle, cependant, les femmes ont connu des délais plus longs (neuf ans) que les hommes (six ans).

**Tableau 5**

**Âge d'apparition de l'incapacité, âge au début de la limitation des activités et délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité sensorielle, selon le sexe et la sévérité de l'incapacité, Canada, 2017**

Incapacité sensorielle, sexe et sévérité de l'incapacité	Âge d'apparition de l'incapacité	Âge au début de la limitation des activités	Délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités (en années)
	moyenne		
<b>Auditive</b>			
Hommes (catégorie de référence)	46,2	49,6	3,4
Femmes	48,4	52,4*	4,0
Moins sévère (catégorie de référence)	48,0	51,4	3,4
Plus sévère	44,4*	49,2	4,8*
<b>Visuelle</b>			
Hommes (catégorie de référence)	35,8	42,0	6,2
Femmes	33,6	43,0	9,4*
Moins sévère (catégorie de référence)	34,0	43,0	8,9
Plus sévère	35,8	41,6	5,8*

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Après avoir ventilé les données selon la sévérité de l'incapacité, l'âge moyen d'apparition se situait plus tôt chez les personnes ayant une incapacité auditive « plus sévère » (44 ans) que chez celles ayant une incapacité auditive « moins sévère » (48 ans). Aucune différence selon la sévérité n'a été constatée chez les personnes ayant une incapacité visuelle. L'âge moyen au début de la limitation n'était pas significativement différent selon la sévérité de l'incapacité auditive ou visuelle. Toutefois, le délai moyen écoulé entre l'apparition de l'incapacité et le début de la limitation des activités était important pour les deux types d'incapacités. Plus précisément, des délais plus longs ont été constatés chez les personnes ayant une incapacité auditive « plus sévère », alors que des délais plus courts ont été observés chez celles présentant une incapacité visuelle « plus sévère », par rapport à leurs homologues dont l'incapacité était « moins sévère ».

### 3.3 Incapacités cognitives : sexe et sévérité

L'âge moyen d'apparition de l'incapacité s'est produit plus tard chez les femmes ayant une incapacité liée à l'apprentissage (26 ans) que chez les hommes (20 ans). L'âge moyen au début de la limitation s'est également produit plus tard chez les femmes ayant une incapacité liée à l'apprentissage que chez les hommes. Encore une fois, ce résultat dépend probablement de l'âge plus tardif chez les femmes, car aucune différence significative selon le sexe n'a été constatée en ce qui concerne le délai moyen écoulé entre l'apparition de l'incapacité et le début de la limitation des activités. On ne relevait aucune différence entre les femmes et les hommes quant à l'âge moyen d'apparition de l'incapacité ou l'âge au début de la limitation pour l'incapacité liée à la mémoire.

**Tableau 6**
**Âge d'apparition de l'incapacité, âge au début de la limitation et des activités et délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité cognitive, selon le sexe et la sévérité de l'incapacité, Canada, 2017**

Incapacité cognitive, sexe et sévérité de l'incapacité	Âge d'apparition de l'incapacité	Âge au début de la limitation des activités	Délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités (en années)
	moyenne		
<b>Mémoire</b>			
Hommes (catégorie de référence)	43,0	44,1	1,0
Femmes	44,2	45,5	1,2
Moins sévère (catégorie de référence)	44,0	45,2	1,2
Plus sévère	43,1	44,2	1,1 <sup>É</sup>
<b>Apprentissage</b>			
Hommes (catégorie de référence)	19,6	22,1	2,5
Femmes	25,7*	27,9*	2,2
Moins sévère (catégorie de référence)	21,4	24,2	2,8
Plus sévère	24,3*	26,1	1,7*

<sup>É</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

**Source** : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Lorsqu'on examine la sévérité de l'incapacité, on constate que l'âge moyen d'apparition de l'incapacité est plus tardif chez les personnes ayant une incapacité liée à l'apprentissage « plus sévère » (24 ans) que chez leurs homologues pour qui cette incapacité était « moins sévère » (21 ans). On ne constatait aucune différence selon l'âge quant à l'apparition chez les personnes présentant une incapacité liée à la mémoire. L'âge au début de la limitation n'était pas significativement différent selon la sévérité de l'incapacité liée à la mémoire ou à l'apprentissage. Toutefois, le délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et le début de la limitation était beaucoup plus court chez les personnes ayant une incapacité liée à l'apprentissage « plus sévère » (deux ans) que chez celles ayant une incapacité liée à l'apprentissage « moins sévère » (trois ans).

### 3.4 Incapacité liée au développement : sexe et sévérité

Chez les personnes présentant une incapacité liée au développement, on n'observait aucune différence entre les femmes et les hommes (tableau 7). L'âge moyen au moment du diagnostic était de 17 ans chez les femmes, par rapport à 15 ans chez les hommes. L'âge moyen au début de la limitation n'était pas significativement différent chez les femmes (16 ans) et les hommes (14 ans). Des proportions à peu près égales d'hommes et de femmes ont déclaré que leur limitation s'était produite avant le diagnostic (environ 25 %) et en même temps que le diagnostic (environ 64 %).

**Tableau 7**
**Âge au moment du diagnostic et âge au début de la limitation des activités, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité liée au développement, selon le sexe et la sévérité, Canada, 2017**

Sexe et sévérité de l'incapacité	Âge au moment du diagnostic	Âge au début de la limitation des activités	La limitation des activités s'est produite :		
			Avant le diagnostic	Au même âge que le diagnostic	Après le diagnostic
		moyenne	pourcentage		
<b>Développement</b>					
Hommes (catégorie de référence)	15,0	13,8	25,2	64,6	10,1 <sup>É</sup>
Femmes	17,3	15,7	24,6	63,4	12,0 <sup>É</sup>
Moins sévère (catégorie de référence)	15,4	14,0	22,8	68,9	8,3 <sup>É</sup>
Plus sévère	16,2	14,9	27,5	58,7	13,8 <sup>É</sup>

<sup>É</sup> à utiliser avec prudence

**Notes** : On a demandé aux répondants ayant une incapacité liée au développement l'âge auquel ils ont été diagnostiqués par un professionnel de la santé au lieu de l'âge d'apparition réel. Étant donné que certaines personnes peuvent déjà éprouver une limitation dans leurs activités quotidiennes avant leur âge au moment du diagnostic, il est possible que l'âge au début de la limitation des activités soit inférieur à l'âge au moment du diagnostic. Aucune différence significative n'a été constatée selon le sexe ou la sévérité de l'incapacité ( $p < 0,05$ ).

**Source** : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Une fois les données ventilées selon la sévérité de l'incapacité, on ne remarquait aucune différence quant à l'âge

moyen au moment du diagnostic (environ 15 ans) ou l'âge au début de la limitation des activités (environ 14 ans). Encore une fois, la plupart des répondants ont déclaré avoir le même âge au début de la limitation qu'au moment du diagnostic (environ 3 répondants sur 5) et plus de 1 sur 5 a déclaré que la limitation avait commencé avant le diagnostic, quelle que soit la sévérité de l'incapacité.

### 3.5 Incapacités liées à la douleur et à la santé mentale : sexe et sévérité

Chez les personnes ayant une incapacité liée à la douleur ou à la santé mentale, il n'y avait pas de différence entre les femmes et les hommes quant à l'âge moyen d'apparition de l'incapacité ou à l'âge au début de la limitation des activités. Toutefois, dans le cas des personnes ayant une incapacité liée à la douleur, le délai moyen écoulé entre l'apparition et la limitation était nettement plus long chez les femmes (trois ans) que chez les hommes (deux ans). Chez les personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale, on n'observait aucune différence pour ce qui est du délai écoulé entre l'apparition et la limitation entre les femmes et les hommes.

**Tableau 8**

**Âge d'apparition de l'incapacité, âge au début de la limitation des activités et délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la douleur et à la santé mentale, selon le sexe et la sévérité de l'incapacité, Canada, 2017**

Type d'incapacité, sexe et sévérité de l'incapacité	Âge d'apparition de l'incapacité	Âge au début de la limitation des activités	Délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités (en années)
	moyenne		
<b>Liée à la douleur</b>			
Hommes (catégorie de référence)	44,5	46,7	2,2
Femmes	44,4	47,0	2,6*
Moins sévère (catégorie de référence)	44,1	46,5	2,4
Plus sévère	45,0	47,5	2,5
<b>Liée à la santé mentale</b>			
Hommes (catégorie de référence)	28,2	31,4	3,2
Femmes	27,1	31,0	3,9
Moins sévère (catégorie de référence)	28,2	31,4	3,2
Plus sévère	26,5*	30,7	4,2*

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

L'âge moyen d'apparition de l'incapacité n'était pas significativement différent selon la sévérité de l'incapacité chez les personnes ayant une incapacité liée à la douleur. Toutefois, l'âge moyen d'apparition de l'incapacité s'est produit plus tôt chez les personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale « plus sévère » (27 ans) que chez leurs homologues pour qui cette incapacité était « moins sévère » (28 ans). Il n'y avait pas de différence en ce qui concerne l'âge moyen au début de la limitation selon la sévérité de l'incapacité liée à la douleur ou à la santé mentale. Toutefois, le délai écoulé entre l'apparition et la limitation était beaucoup plus long pour les personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale « plus sévère » que pour celles dont l'incapacité liée à la santé mentale était « moins sévère ». Cette différence est probablement attribuable à l'apparition plus précoce de l'incapacité chez les personnes ayant une incapacité « plus sévère ».

## Section 4 : Groupes d'âge

Cette section explore les variations possibles de l'âge moyen d'apparition de l'incapacité et de l'âge au début de la limitation pour chaque type d'incapacité parmi quatre groupes d'âge : 15 à 24 ans, 25 à 44 ans, 45 à 64 ans et 65 ans et plus. Cette analyse des groupes d'âge met en évidence des différences importantes qui pourraient autrement ne pas être prises en compte lorsqu'on examine la population totale âgée de 15 ans et plus ayant une incapacité. Les caractéristiques de chaque groupe d'âge et la probabilité de développer certains types d'incapacités à certains moments de la vie peuvent influencer l'âge moyen d'apparition de l'incapacité ainsi que celui au début de la limitation des activités. L'analyse des groupes d'âge peut fournir des renseignements plus précis sur le moment de l'apparition de l'incapacité et le début de la limitation des activités, de même que sur les différences, le cas échéant, quant au délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et le début de la limitation des activités entre les groupes d'âge.

## 4.1 Groupe d'âge : 15 à 24 ans

Chez les personnes de 15 à 24 ans, l'âge moyen d'apparition de l'incapacité variait selon le type d'incapacité. L'incapacité liée à l'apprentissage (6 ans) et l'incapacité auditive (7 ans; tableau 9) sont apparues le plus tôt. Les incapacités liées à la douleur et à la flexibilité sont apparues plus tardivement (14 ans). Dans le cas des incapacités liées à la santé mentale et à la mobilité, l'âge moyen d'apparition de l'incapacité pour ce groupe était de 12 ans. L'âge moyen au début de la limitation des activités suivait un ordre semblable à celui de l'âge d'apparition de l'incapacité : l'incapacité liée à l'apprentissage enregistrait l'âge au début de la limitation le plus précoce (8 ans), tandis que l'incapacité liée à la douleur présentait l'âge le plus tardif (15 ans).

**Tableau 9**

**Âge d'apparition de l'incapacité et âge au début de la limitation des activités, personnes âgées de 15 ans à 24 ans ayant une incapacité, selon le type d'incapacité, Canada, 2017**

Type d'incapacité selon le groupe d'âge : 15 à 24 ans	Âge d'apparition de l'incapacité			Âge au début de la limitation des activités		
	Les deux sexes	Femmes	Hommes	Les deux sexes	Femmes	Hommes
			(catégorie de référence)			(catégorie de référence)
			moyenne			
Flexibilité	13,6	14,7*	12,1	14,0	15,2*	12,4
Dextérité	7,7	9,1	6,4 <sup>E</sup>	8,6	9,9	7,5 <sup>E</sup>
Mobilité	11,8	12,7*	9,9	12,6	13,6*	10,7
Liée à la douleur	14,2	14,3	14,1	15,4	15,6	14,9
Auditive	7,4	8,0	6,8	9,7	11,2*	7,9
Visuelle	10,4	10,9*	9,3	12,0	12,6*	10,9
Mémoire	10,4	11,4*	9,3	11,3	12,5*	10,0
Apprentissage	6,0	7,2*	5,0	7,8	9,4*	6,4
Liée à la santé mentale	11,9	12,5*	10,8	13,7	14,3*	12,4

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

**Note** : Aucun test de signification n'a été effectué pour la catégorie « Les deux sexes ».

**Source** : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

L'âge moyen au début de la limitation était plus tardif chez les femmes que chez les hommes pour la plupart des types d'incapacités. Par exemple, l'âge moyen au début de la limitation chez les femmes ayant une incapacité liée à la santé mentale était de 14 ans, par rapport à 12 ans chez les hommes. La plus grande différence entre les sexes a été constatée entre les femmes (15 ans) ayant une incapacité liée à la flexibilité et les hommes (12 ans) ayant cette incapacité. La seule exception s'appliquait aux personnes ayant une incapacité liée à la dextérité et à celles ayant une incapacité liée à la douleur, pour lesquelles il n'y avait pas de différence selon le sexe.

## 4.2 Groupe d'âge : 25 à 44 ans

L'âge moyen d'apparition de l'incapacité variait selon le type d'incapacité chez les personnes de 25 à 44 ans. L'incapacité liée à l'apprentissage (12 ans) et l'incapacité visuelle (17 ans; tableau 10) étaient les plus précoces. Les incapacités liées à la flexibilité et à la mobilité étaient les plus tardives, avec un âge moyen d'apparition de l'incapacité de 28 ans pour les deux. En ce qui concerne l'incapacité liée à la santé mentale, l'âge moyen d'apparition de l'incapacité était de 19 ans. L'âge moyen au début de la limitation des activités suivait une tendance similaire à celle de l'âge d'apparition de l'incapacité; l'âge le plus précoce correspondant à l'incapacité liée à l'apprentissage (14 ans) et le plus tardif se produisant dans le cas des incapacités liées à la flexibilité et à la mobilité (29 ans pour les deux).

Tableau 10

Âge d'apparition de l'incapacité et âge au début de la limitation des activités, personnes âgées de 25 ans à 44 ans ayant une incapacité, selon le type d'incapacité, Canada, 2017

Type d'incapacité selon le groupe d'âge : 25 à 44 ans	Âge d'apparition de l'incapacité			Âge au début de la limitation des activités		
	Les deux sexes	Femmes	Hommes (catégorie de référence)	Les deux sexes	Femmes	Hommes (catégorie de référence)
			moyenne			
Flexibilité	28,2	28,6	27,6	28,8	29,4	28,2
Dextérité	27,2	27,9	26,0	27,7	28,6	26,3
Mobilité	28,0	28,7	26,9	28,9	29,5	27,9
Liée à la douleur	26,1	25,8	26,6	28,0	27,9	28,2
Auditive	21,0	20,7	21,3	24,7	25,2	24,2
Visuelle	16,7	16,6	16,8	20,4	20,8	19,7
Mémoire	24,9	26,2*	23,2	26,0	27,5*	24,1
Apprentissage	11,7	13,8*	9,5	14,0	16,3*	11,6
Liée à la santé mentale	19,4	19,5	19,3	22,7	23,0	22,2

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

**Note :** Aucun test de signification n'a été effectué pour la catégorie « Les deux sexes ».

**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Lorsqu'on examine les différences moyennes selon le sexe, on observe que l'âge d'apparition de l'incapacité et l'âge au début de la limitation des activités sont plus tardifs chez les femmes que chez les hommes en ce qui concerne les incapacités liées à la mémoire et à l'apprentissage. L'âge moyen au début de la limitation était de 28 ans chez les femmes ayant une incapacité liée à la mémoire, par rapport à 24 ans chez les hommes. Pour ce qui est de l'incapacité liée à l'apprentissage, l'âge moyen au début de la limitation des activités était de 16 ans chez les femmes, par rapport à 12 ans chez les hommes. Aucune autre différence selon le sexe n'a été constatée pour les autres types d'incapacités.

### 4.3 Groupe d'âge : 45 à 64 ans

L'âge moyen d'apparition de l'incapacité variait selon le type d'incapacité, le plus précoce se produisant pour les incapacités liées à l'apprentissage (27 ans), à la santé mentale (33 ans) et l'incapacité visuelle (33 ans; tableau 11). Les incapacités liées à la dextérité (48 ans), à la flexibilité et à la mobilité (47 ans dans les deux cas) étaient les plus tardives. L'âge moyen au début de la limitation des activités suivait un ordre relativement semblable à celui de l'âge d'apparition de l'incapacité; le plus précoce se produisant pour l'incapacité liée à l'apprentissage (29 ans) et le plus tardif, pour les incapacités liées à la dextérité (49 ans), à la flexibilité (48 ans) et à la mobilité (48 ans). Il convient de noter que lors de l'examen de l'âge moyen au début de la limitation des activités, aucune différence n'a été constatée entre les hommes ou les femmes selon le type d'incapacité.

**Tableau 11**
**Âge d'apparition de l'incapacité et âge au début de la limitation des activités, personnes âgées de 45 ans à 64 ans ayant une incapacité, selon le type d'incapacité, Canada, 2017**

Type d'incapacité selon le groupe d'âge : 45 à 64 ans	Âge d'apparition de l'incapacité			Âge au début de la limitation des activités		
	Les deux sexes	Femmes	Hommes (catégorie de référence)	Les deux sexes	Femmes	Hommes (catégorie de référence)
	moyenne					
Flexibilité	46,8	47,3	46,1	47,7	48,2	47,0
Dextérité	47,7	48,4	46,8	48,5	49,2	47,5
Mobilité	46,7	46,6	46,8	48,0	48,1	47,9
Liée à la douleur	43,2	43,4	43,1	45,5	45,8	45,0
Auditive	40,4	39,4	41,1	43,8	43,6	44,0
Visuelle	33,2	32,0	34,8	41,2	41,5	40,8
Mémoire	42,5	42,8	42,1	43,7	44,2	43,1
Apprentissage	26,8	28,8	24,7	29,2	30,7	27,6
Liée à la santé mentale	33,3	33,1	33,8	37,7	38,0	37,3

 \* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

Note : Aucun test de signification n'a été effectué pour la catégorie « Les deux sexes ».

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

#### 4.4 Groupe d'âge : 65 ans et plus

L'âge moyen d'apparition de l'incapacité variait selon le type d'incapacité dans ce groupe d'âge. Le plus précoce concernait l'incapacité visuelle (50 ans) et l'incapacité liée à la santé mentale (52 ans; tableau 12). Les incapacités liées à la mémoire (70 ans) et à la dextérité (68 ans) apparaissaient plus tard. L'âge moyen au début de la limitation des activités suivait une tendance semblable à celle de l'âge d'apparition de l'incapacité. La limitation s'étant produite le plus tôt s'appliquait à l'incapacité liée à la santé mentale (57 ans) et la limitation s'étant manifestée le plus tardivement concernait les incapacités liées à la dextérité (69 ans), à la flexibilité (68 ans) et à la mobilité (68 ans).

**Tableau 12**
**Âge d'apparition de l'incapacité et âge au début de la limitation des activités, personnes âgées de 65 ans et plus ayant une incapacité, selon le type d'incapacité, Canada, 2017**

Type d'incapacité selon le groupe d'âge : 65 ans et plus	Âge d'apparition de l'incapacité			Âge au début de la limitation des activités		
	Les deux sexes	Femmes	Hommes (catégorie de référence)	Les deux sexes	Femmes	Hommes (catégorie de référence)
	moyenne					
Flexibilité	67,4	68,4*	66,0	68,2	69,2*	67,1
Dextérité	68,1	68,8	67,0	68,9	69,6	67,7
Mobilité	66,7	67,3*	65,8	68,4	69,0*	67,5
Liée à la douleur	61,3	61,8	60,5	64,4	65,1*	63,5
Auditive	61,5	64,0*	59,1	65,4	67,8*	63,2
Visuelle	50,3	49,5	51,5	62,2	63,1	60,8
Mémoire	70,1	70,8	69,3	71,2	71,7	70,6
Apprentissage	57,2	62,5*	51,2	60,1	64,8*	54,9
Liée à la santé mentale	52,3	52,1	52,5	56,9	56,6	57,2

 \* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

Note : Aucun test de signification n'a été effectué pour la catégorie « Les deux sexes ».

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

L'âge au début de la limitation des activités était plus tardif chez les femmes que chez les hommes en ce qui concerne les incapacités liées à la flexibilité, à la mobilité, à la douleur, l'incapacité auditive ainsi que l'incapacité liée à l'apprentissage. On observait la plus grande différence entre les femmes (65 ans) et les hommes (55 ans) présentant une incapacité liée à l'apprentissage. On ne constatait aucune différence significative selon le sexe pour ce qui est de l'incapacité liée à la dextérité, de l'incapacité visuelle et des incapacités liées à la mémoire et à la santé mentale.

## 4.5 Groupes d'âge : de l'apparition de l'incapacité à la limitation des activités

En plus de l'âge d'apparition de l'incapacité et de l'âge au début de la limitation, il est utile d'examiner le délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités pour différents types d'incapacités dans les groupes d'âge. Bien qu'il puisse y avoir des variations de l'âge d'apparition de l'incapacité selon les groupes d'âge, il convient d'examiner si le délai réel écoulé entre l'apparition de l'incapacité et le début de la limitation des activités est similaire entre ces groupes. En d'autres termes, après l'apparition de l'incapacité, le délai écoulé (le cas échéant) entre cette apparition et le début de la limitation des activités est-il semblable d'un groupe d'âge à l'autre?

Lorsque l'on tient compte des délais moyens écoulés entre l'apparition et la limitation, seuls certains types d'incapacités présentaient des différences entre les groupes d'âge (tableau 13). En ce qui concerne les incapacités liées à la dextérité, à la mémoire et à l'apprentissage, il n'y avait pas de différence pour ce qui est du délai moyen écoulé entre les groupes d'âge. Pour l'incapacité liée à la flexibilité et l'incapacité auditive, seules les personnes de 15 à 24 ans présentaient des délais nettement plus courts que ceux des personnes de 65 ans et plus. Dans le cas des incapacités liées à la mobilité, à la douleur et de l'incapacité visuelle, les délais moyens étaient plus courts pour les trois groupes d'âge plus jeunes que pour le groupe des 65 ans et plus. Quant à l'incapacité liée à la santé mentale, les personnes de 15 à 24 ans et de 25 à 44 ans affichaient des délais moyens nettement plus courts que ceux des personnes de 65 ans et plus.

**Tableau 13**

**Délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités, personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, selon le groupe d'âge et le type d'incapacité, Canada, 2017**

Type d'incapacité	Groupes d'âge : Délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités				65 ans et plus (catégorie de référence)
	15 ans et plus	15 à 24 ans	25 à 44 ans	45 à 64 ans	
	moyenne (en années)				
Flexibilité	0,8	0,4 <sup>E*</sup>	0,7	0,9	0,9
Dextérité	0,8	0,9 <sup>E</sup>	0,5 <sup>E</sup>	0,8	0,8
Mobilité	1,4	0,8 <sup>E*</sup>	0,9*	1,3*	1,7
Liée à la douleur	2,4	1,1*	1,9*	2,2*	3,2
Auditive	3,7	2,2*	3,7 <sup>E</sup>	3,5	4,0
Visuelle	8,1	1,6*	3,7*	8,0*	11,9
Mémoire	1,2	0,9 <sup>E</sup>	1,2	1,2 <sup>E</sup>	1,1
Apprentissage	2,3	1,8	2,3	2,4	3,0 <sup>E</sup>
Liée à la santé mentale	3,6	1,8*	3,3*	4,4	4,6

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

**Note** : Aucun test de signification n'a été effectué pour la catégorie « 15 ans et plus ».

**Source** : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

## Section 5 : Conclusions

Les questions liées à l'âge posées dans l'ECI de 2017 ont permis d'analyser l'âge d'apparition de l'incapacité et l'âge au début de la limitation des activités pour chaque type d'incapacité que peut avoir une personne. Les résultats montrent qu'il existe des variations selon l'âge moyen d'apparition de l'incapacité, l'âge au début de la limitation des activités et le délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et le début de la limitation des activités pour différents types d'incapacités. Ces résultats mettent également en lumière l'incidence (le cas échéant) selon le sexe, la sévérité de l'incapacité et le groupe d'âge.

### Profil

Le présent article révèle que les incapacités liées à la flexibilité, à la dextérité et à la mobilité apparaissaient plus tard, vers le début de la cinquantaine. Pour ces types d'incapacités, on observait de grandes concentrations de l'apparition de l'incapacité chez les personnes de 45 à 64 ans et celles de 65 ans et plus. L'incapacité liée à la douleur, l'incapacité auditive ainsi que l'incapacité liée à la mémoire, quant à elles, apparaissaient à un âge

moyen se situant vers le milieu de la quarantaine. L'apparition de ces incapacités était fortement concentrée chez les personnes de 25 à 44 ans (en particulier pour les incapacités liées à la douleur et à la mémoire) et celles de 45 à 64 ans. Les incapacités liées à l'apprentissage et à la santé mentale avaient tendance à apparaître plus tôt, l'âge moyen d'apparition de l'incapacité se situant vers le milieu de la vingtaine; l'apparition de l'incapacité se concentrant entre l'âge de 1 à 24 ans.

Même si la plupart des personnes ont connu des limitations dans leurs activités quotidiennes au même âge que l'apparition de l'incapacité, ces limitations étaient également propres à l'incapacité en question. Les incapacités liées à la flexibilité, à la dextérité et à la mobilité enregistraient des âges d'apparition de l'incapacité et des âges au début de la limitation très proches : cet âge étant le même pour environ 80 % de ces personnes. En revanche, l'incapacité auditive, l'incapacité visuelle et celle liée à la santé mentale présentaient un délai supérieur entre l'apparition de l'incapacité et la limitation des activités : cet âge étant le même pour environ 60 % de ces personnes.

## Sexe et sévérité

Le présent article souligne également l'intersectionnalité de l'incapacité, de l'apparition de l'incapacité et de la limitation des activités avec d'autres caractéristiques importantes, notamment le sexe et la sévérité. Pour tous les types d'incapacités, l'âge d'apparition de l'incapacité et l'âge au début de la limitation des activités étaient soit plus tardifs chez les femmes que chez les hommes (flexibilité, dextérité et apprentissage), soit les mêmes. Dans presque tous les cas où les femmes enregistraient un âge au début des limitations plus avancé que les hommes, c'était en grande partie en raison de leur âge plus tardif d'apparition de l'incapacité, car l'intervalle moyen entre l'apparition et la limitation ne présentait aucune différence selon le sexe. Autrement dit, après l'apparition de l'incapacité, le délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et le début de la limitation des activités était à peu près le même chez les femmes et les hommes. Une fois les données ventilées selon la sévérité de l'incapacité, on constatait des différences seulement entre quatre types d'incapacités : les incapacités liées à la mobilité, à l'apprentissage, à la santé mentale et l'incapacité auditive. Parmi les personnes présentant une incapacité liée à la mobilité ou à l'apprentissage, l'âge moyen d'apparition de l'incapacité ou l'âge au début de la limitation se produisait plus tard chez celles ayant une incapacité « plus sévère » que pour celles dont l'incapacité était « moins sévère ». Parmi les personnes ayant une incapacité auditive ou liée à la santé mentale, l'âge moyen d'apparition de l'incapacité était plus précoce chez celles ayant une incapacité « plus sévère » que chez celles dont l'incapacité était « moins sévère ».

## Groupes d'âge

Le présent article illustre aussi l'incidence du groupe d'âge selon le type d'incapacité. On observait de grandes variations de l'âge moyen d'apparition de l'incapacité et de l'âge au début de la limitation entre les groupes d'âge pour chaque type d'incapacité. Cette constatation met en évidence l'importance de tenir compte de l'âge actuel des personnes ayant une incapacité, puisque l'examen de l'ensemble de la population peut masquer des différences importantes. Toutefois, lors de l'analyse des délais réels écoulés entre l'apparition de l'incapacité et le début de la limitation des activités, les différences selon le groupe d'âge étaient minimales pour la plupart des types d'incapacités. En d'autres termes, après l'apparition d'une incapacité, le délai écoulé entre cette apparition et le début de la limitation des activités pour la plupart des types était à peu près le même pour tous les groupes d'âge.

## Résumé

Même si les résultats actuels montrent une variation de l'âge d'apparition de l'incapacité et de l'âge au début de la limitation des activités pour différents types d'incapacités, dans de nombreux cas, le délai écoulé entre l'apparition de l'incapacité et le début de la limitation des activités était constant lorsque l'on examinait celui-ci en fonction de différentes caractéristiques. Les résultats indiquent également que pour de nombreuses personnes ayant une incapacité, l'apparition de l'incapacité coïncide avec le sentiment d'être limitées par leur incapacité. En ayant une connaissance de l'âge moyen d'apparition de l'incapacité et de l'âge au début de la limitation pour les différents types d'incapacités, les fournisseurs de services peuvent mieux comprendre quand mettre en œuvre certaines interventions afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les personnes ayant une incapacité. Ces renseignements peuvent également donner une idée du moment où des stratégies de prévention potentielles

devraient être mises en place afin de réduire le risque d'accroître la sévérité de l'incapacité ou de développer d'autres types d'incapacités ou de problèmes de santé chroniques.

Étant donné que de nombreuses personnes ayant une incapacité ont souvent plus d'un type d'incapacité, l'une des limites de la présente étude est que l'incidence des incapacités multiples sur l'âge d'apparition de l'incapacité et l'âge au début de la limitation des activités n'a pas été examinée. En raison de la nature transversale de l'étude, les résultats ne peuvent fournir des renseignements sur la progression au fil du temps des différents types d'incapacités. Dans le cadre d'études futures, il faudrait se pencher sur d'autres facteurs socioéconomiques, comme le revenu, la scolarité ou différents groupes de population, ainsi que sur l'intersectionnalité de ces caractéristiques. De plus, des recherches plus poussées devraient être effectuées pour examiner les profils des personnes dont l'incapacité est apparue tôt par rapport à celles dont l'incapacité est apparue plus tard dans la vie. Ces deux considérations pourraient aider à déterminer la meilleure approche pour certains services et programmes destinés aux personnes ayant une incapacité.

## Références

MORRIS, Stuart. 2019. « [Mesures d'adaptation en milieu de travail pour les employés ayant une incapacité au Canada, 2017](#) », *Rapports sur l'enquête canadienne sur l'incapacité*, produit n° 89-654-X au catalogue de Statistique Canada.

MORRIS, Stuart, Gail FAWCETT, Laurent BRISEBOIS et Jeffrey HUGHES. 2018. « [Un profil de la démographie, de l'emploi et du revenu des Canadiens ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus, 2017](#) », *Rapports sur l'enquête canadienne sur l'incapacité*, produit n° 89-654X au catalogue de Statistique Canada.

YANG, Fei-Ju, Kristin DORRANCE et Nicole AITKEN. 2020. « [Les changements survenus dans la santé et le bien-être des Canadiens ayant un problème de santé de longue durée ou une incapacité depuis le début de la pandémie de COVID-19](#) », *StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur*, produit n° 45-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.